

CAHIER DES CHARGES

pour l'exploitation et la gestion

du café-restaurant culturel situé au théâtre Nuithonie à Villars-sur-Glâne

1. Situation et type d'établissement

Le café est situé à l'intérieur du théâtre Nuithonie à Villars-sur-Glâne, il comprend également une grande terrasse. Ces espaces offrent des perspectives de développement et de créativité importantes. Au centre de l'activité culturelle de l'agglomération de Fribourg, Nuithonie propose plus de 150 représentations par saison. **Votre mission : accueillir une clientèle variée, lui offrir un moment de convivialité et une cuisine de qualité.**

1. Description de l'objet

- Une surface de 188m² située au rez-de-chaussée du théâtre Nuithonie
- Une terrasse située devant le théâtre
- Une cuisine entièrement équipée
- Plusieurs espaces de stockage

2. Concept d'exploitation

Vous êtes invité·e·s à présenter un concept original pour l'exploitation du café-restaurant. Cet espace a pour principale vocation d'accueillir le public se rendant au théâtre, les journées et les soirs des représentations mais également une clientèle au sens large pour les repas de midi ou simplement pour un café dans la journée. Ce concept d'exploitation s'articule autour des volets suivants :

Le volet « Restauration »

- L'offre doit proposer des menus de midi à des prix abordables, de la restauration en soirée, avant et après les spectacles ainsi que le service au bar et doit être de qualité.
- L'offre doit privilégier des produits locaux et de saison issus d'une production respectueuse de l'environnement.
- L'offre doit faire preuve de créativité en exploitant des thèmes en relation avec les manifestations ayant lieu à Nuithonie.

Le volet « Gestion »

- Les jours de spectacle, le bar devra être ouvert au minimum deux heures avant le spectacle et deux heures après.
- Le restaurant doit être ouvert au minimum cinq jours par semaine, le service doit être assuré lors de toutes les manifestations programmées par Nuithonie. La fermeture annuelle intervient de la mi-juillet à la mi-août environ.
- Les projets de changement d'ameublement intérieur et extérieur doivent être soumis à l'approbation de la direction de Nuithonie.

3. Conditions de postulation

- Posséder un certificat de capacité de cafetier-restaurateur
- Justifier d'une solide expérience dans le domaine de la restauration.

4. Conditions d'exploitation

Assurer la bonne renommée de l'établissement par une exploitation se conformant à la législation relative aux établissements publics.

5. Frais d'exploitation

Tous les frais liés à l'exploitation de l'objet loué sont à la charge de l'exploitant·e soit :

- a) Les frais liés à l'obtention de l'autorisation d'exploiter le café-restaurant et le bar
- b) Les impôts, taxes, frais d'autorisation, redevances et primes d'assurances relatifs et nécessaires à l'exploitation de l'objet loué.

6. Propriété – Aménagements – Matériel d'exploitation – Inventaire

Le bâtiment est la propriété de la commune de Villars-sur-Glâne. Les installations fixes, les équipements de cuisine, les ameublements et la vaisselle sont la propriété de la Fondation Equilibre et Nuithonie.

L'exploitant·e assumera l'entretien courant de l'inventaire ainsi que le nettoyage des locaux et espaces loués. Il/elle s'occupera de toute réparation nécessaire.

L'exploitant·e se chargera d'acquérir le matériel et équipements supplémentaires nécessaires à son exploitation.

7. Date d'entrée en fonction

Le contrat prendra effet le 1^{er} septembre 2023 ou à définir.

8. Durée du contrat

Le contrat sera conclu pour une durée initiale de 3 ans, à discuter.

Villars-sur-Glâne, le 1^{er} mars 2023